

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Décret n° 2024-764 du 8 juillet 2024 relatif au financement de l'alternance par France compétences

NOR : TSSD2409551D

Publics concernés : opérateurs de compétences, France compétences, centres de formation d'apprentis (CFA).

Objet : modalités relatives aux dotations versées par France compétences pour le financement de l'alternance.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le texte modifie la part maximale de la dotation pour le financement de l'alternance versée par France compétences aux opérateurs de compétences (OPCO) qui peut être affectée aux autres dépenses que la prise en charge des contrats en alternance et de leurs frais annexes.

Références : le décret ainsi que les dispositions du code du travail qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-5, R. 6123-25 et R. 6123-31 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 21 juin 2024 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Au dernier alinéa du I de l'article R. 6123-25 du code du travail, le taux : « 10 % » est remplacé par le taux : « 8 % ».

Art. 2. – Au 2^o de l'article R. 6123-31 du même code, le taux : « 90% » est remplacé par le taux : « 92 % ».

Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre du travail, de la santé et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2024.

GABRIEL ATTAL

Par le Premier ministre :

*La ministre du travail,
de la santé et des solidarités,*

CATHERINE VAUTRIN

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

BRUNO LE MAIRE